



Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 83 de l'ordre du jour

L'état de droit aux niveaux national et international

**Note verbale datée du 22 juillet 2013, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
de la République bolivarienne du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui assure actuellement la présidence par intérim du Marché commun du Sud (MERCOSUR), présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation, M. Ban Ki-moon, et a l'honneur d'évoquer la quarante-cinquième Réunion du Conseil du Marché commun, qui s'est tenue le 12 juillet 2013 à Montevideo.

À cet égard, la Mission permanente communique ci-joint, au nom des pays membres du MERCOSUR, le texte d'une décision adoptée à la réunion précitée, portant rejet des actes d'espionnage commis par les États-Unis d'Amérique contre les pays de la région (voir annexe).

En outre, la Mission permanente prie respectueusement le Secrétaire général, au nom des pays membres du MERCOSUR, de bien vouloir faire distribuer aux États Membres de l'Organisation, pour information, le texte de la présente note verbale et de son annexe, au titre du point 83 de l'ordre du jour.



**Annexe à la note verbale datée du 22 juillet 2013 adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
de la République bolivarienne du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

**Décision portant rejet des actes d'espionnage commis
par les États-Unis d'Amérique contre les pays de la région**

La Présidente de la République argentine, le Président de l'État plurinational de Bolivie, la Présidente de la République fédérative du Brésil, le Président de la République orientale de l'Uruguay et le Président de la République bolivarienne du Venezuela, réunis en la ville de Montevideo le 12 juillet 2013, à l'occasion du Sommet des présidents du MERCOSUR,

Condamnant les actes d'espionnage commis par des services de renseignement des États-Unis d'Amérique, qui touchent tous les pays de la région,

Rejetant catégoriquement l'interception des télécommunications et les actes d'espionnage commis dans nos pays, qui constituent une violation des droits de l'homme, du droit au respect de la vie privée et du droit à l'information de nos concitoyens et concitoyennes, et qui relèvent, de surcroît, d'un comportement inacceptable et attentatoire à notre souveraineté, qui nuit à la normalité des relations entre États,

Considérant qu'il convient de veiller à ce que cette question soit traitée d'une manière coordonnée au niveau régional,

Décident :

D'œuvrer ensemble pour assurer la cybersécurité des États membres du MERCOSUR, essentielle pour défendre la souveraineté de nos pays;

D'exiger des responsables la cessation immédiate de leurs actes ainsi que des explications sur leurs motivations et sur leurs conséquences;

De souligner que la prévention du crime et la répression des délits transnationaux, y compris le terrorisme, doivent s'inscrire dans le respect de la légalité et la stricte observation des principes du droit international;

De promouvoir, auprès des instances multilatérales compétentes, l'adoption d'une réglementation d'Internet, qui mette l'accent sur les questions de cybersécurité, afin de favoriser l'adoption de règles propres à assurer une protection adéquate des communications, en vue, notamment, de préserver la souveraineté des États et la sphère privée de l'individu;

D'exprimer notre entière solidarité avec tous les pays de notre région et d'ailleurs qui ont été victimes de tels actes;

D'inviter les ministres des affaires étrangères à s'adresser conjointement au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'informer des faits et demander l'application de mécanismes de prévention et de répression de ces agissements à l'échelle multilatérale;

De prier les délégations des États membres qui participeront à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies d'élaborer conjointement une proposition formelle en ce sens;

De prier également la République argentine de saisir le Conseil de sécurité de la question;

De créer un groupe de travail chargé de coordonner, avec le Conseil sud-américain de la défense et le Conseil sud-américain pour l'infrastructure et la planification, l'action engagée dans ce domaine en vue de prendre des mesures visant à mieux sécuriser nos télécommunications et à mieux nous affranchir de la technologie étrangère.

Montevideo, le 12 juillet 2013
